

# Haute Valeur Environnementale

Journée PAT et Agroécologie

TERRES d'AVENIR



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



# 1. La Haute Valeur Environnementale



Niveau 3  
HVE

Haute valeur environnementale  
Option A ou B

Niveau 2  
Respect d'un référentiel de 16  
exigences

Cahier des charges existant  
(niveau facultatif)

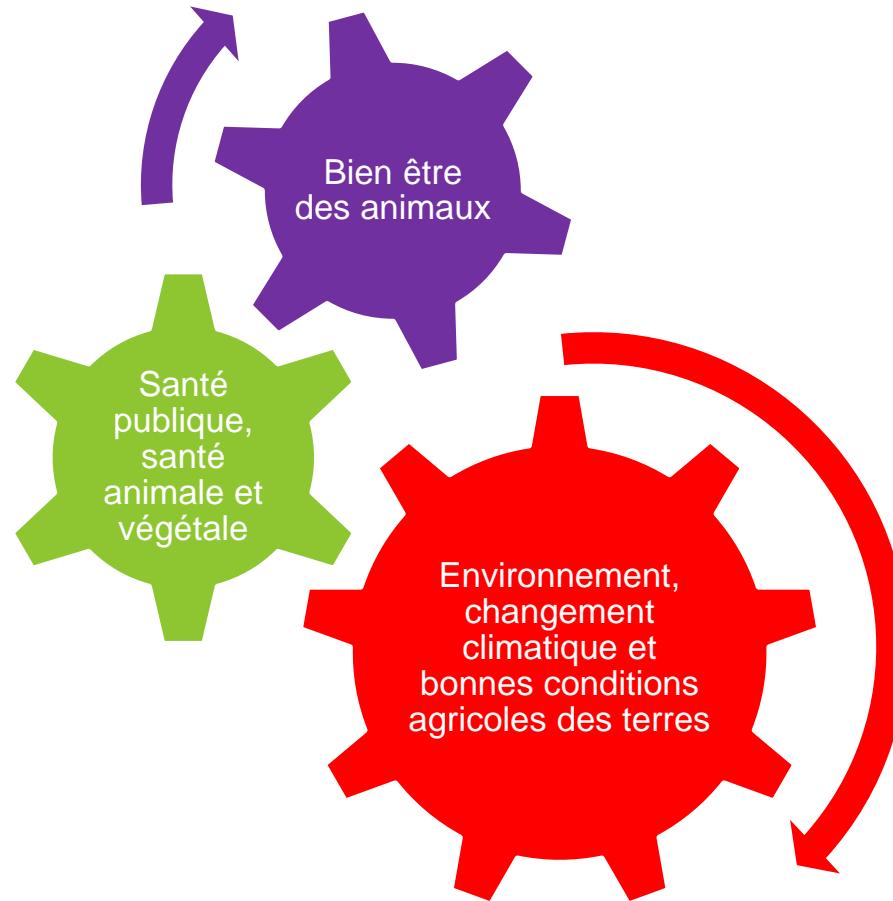
Niveau 1  
Conditionnalité

SCA ou formation



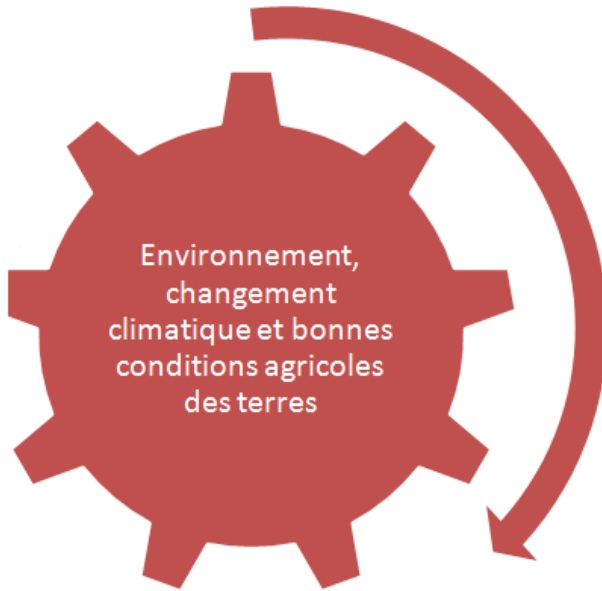
## 2. Certification : niveau 1

### Respect de la conditionnalité





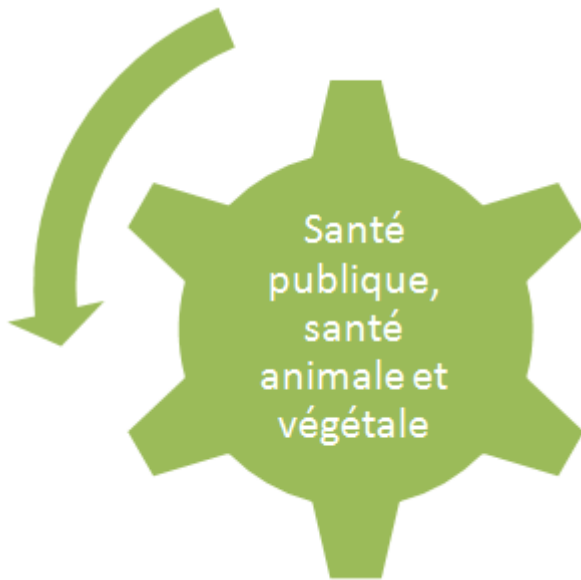
## 2. Certification : niveau 1



- Environnement 1 : Conservation des oiseaux sauvages et des habitats
- Environnement 2 : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles en zones vulnérables

- BCAE1 : Bandes tampons le long des cours d'eau
- BCAE 2 : Prélèvement pour l'irrigation
- BCAE 3 : Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses
- BCAE 4 : Couverture minimale des sols
- BCAE 5 : Limitation de l'érosion
- BCAE 6 : Maintien de la matière organique des sols
- BCAE 7 : Maintien des particularités topographiques

## 2. Certification : niveau 1



### Santé productions végétales

- Utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Paquet hygiène relatif aux productions d'origine végétale

### Santé productions animales

- Paquet hygiène relatif aux productions animales
- Interdiction d'utiliser certaines substances en élevage
- Prévention, maîtrise et éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)
- Identification et enregistrement des animaux (bovins, porcins, ovins, caprins)

## 2. Certification : niveau 1

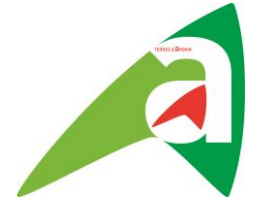
---



Protection et bien être des animaux :  
s'adresse aux élevages de veaux (en bâtiment), les élevages de porcs (en bâtiment) et tous les autres élevages.

# 3. Certification : niveau 2

---



25 points de contrôles dans le cahier des charges

Ou

59 démarches **reconnues** de niveau 2

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

## 3. Certification : niveau 2

---



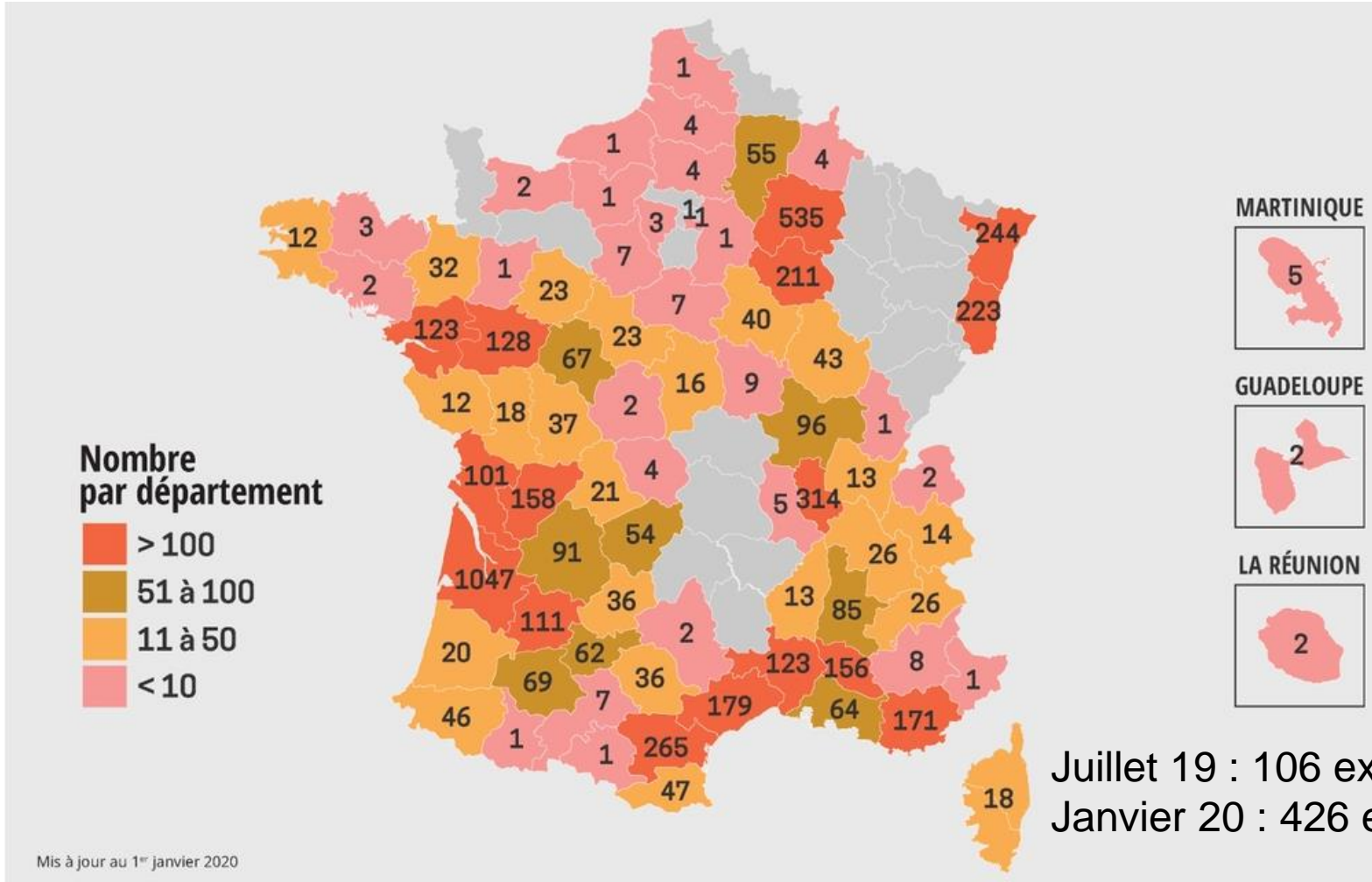
### Au niveau régionale

- Charte des produits de serre : tomate et concombre (Rougeline, Savéol)
- Vergers Eco-Responsables (pomme et poires)
- Engagement Qualité Carrefour (pomme)
- Fruits et nature (pomme, poire, pêche abricot, nectarine, cerise, kiwi et prunes)
- .../...





# 4. Certification : niveau 3



Juillet 19 : 106 exploitations  
Janvier 20 : 426 exploitations



# 4. Certification : niveau 3

## FILIÈRES VÉGÉTALES

HORTICULTURE



28

AUTRES CULTURES



47

MARAÎCHAGE



132

ARBORICULTURE



391

GRANDES CULTURES



262

VITICULTURE



4 532

## FILIÈRES ANIMALES

AUTRES PRODUCTIONS ANIMALES



11

BOVINS LAIT



11

VOLAILLES



13

OVINS



15

BOVINS VIANDE



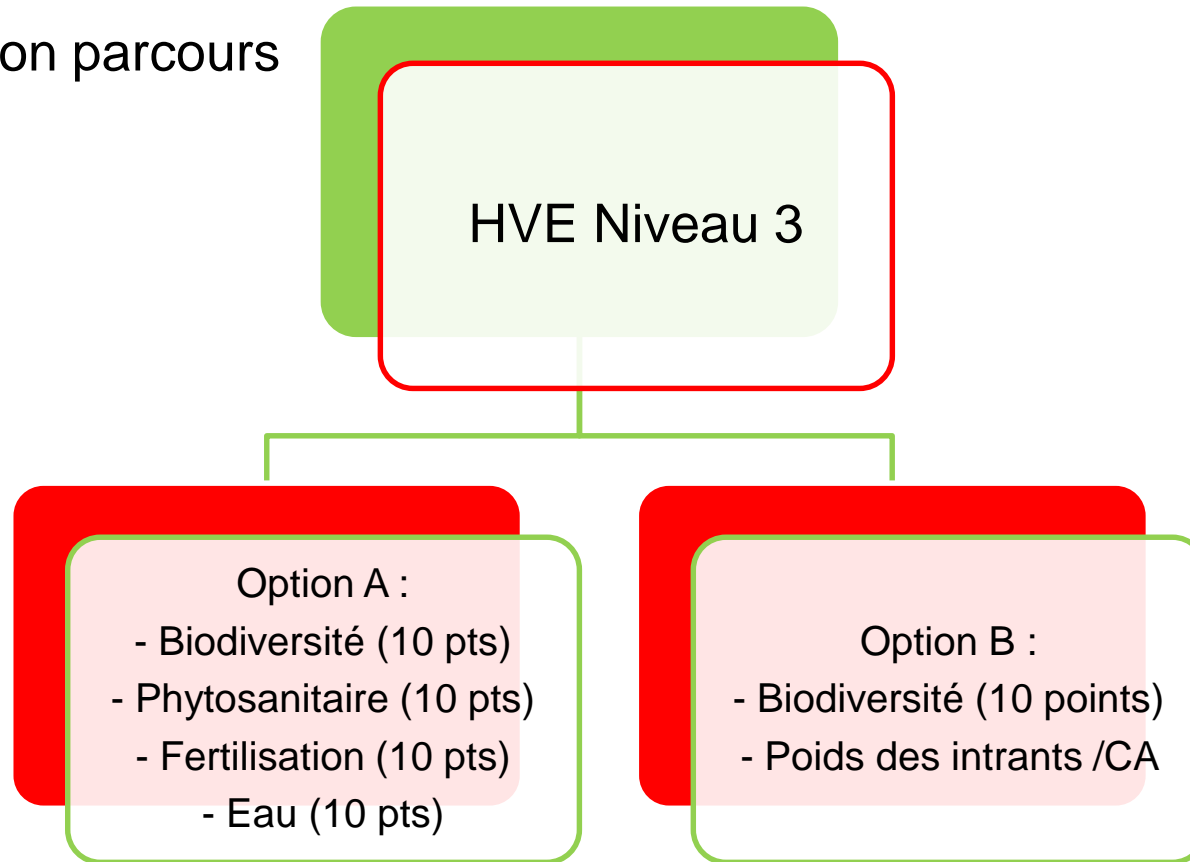
84

Mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020



# 4. Certification : niveau 3

Choisir son parcours



Validation par un organisme certificateur habilité par l'Etat





## 4. Certification : niveau 3

---

### Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- % de SAU en Infrastructures agro-écologiques
- Poids de la culture principale
- Nombre d'espèces végétales cultivées
- Nombre d'espèces animales élevées
- Présence de ruches
- Nombre de variétés, races et espèces menacées



## 4. Certification : niveau 3

Option A :

- Biodiversité (10 pts)

- Phytosanitaire (10 pts)

- Fertilisation (10 pts)

- Eau (10 pts)

- Surfaces non traitées

- IFT (vigne et grande culture)
- Utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique
- Engagement dans une MAEC phytosanitaire
- Conditions d'applications des traitements
- Diversité spécifiques variétale
- Enherbement inter-rang
- Recyclage et traitement des eaux d'irrigation



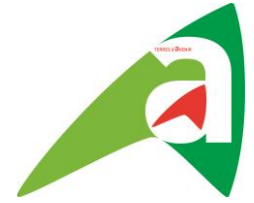
## 4. Certification : niveau 3

---

### Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- Bilan azoté
- Utilisation d'outils d'aide à la décision
- Pourcentage de la SAU non fertilisée
- Part des surfaces en légumineuses seules dans la SAU
- Couverture des sols



## 4. Certification : niveau 3

---

### Option A :

- Biodiversité (10 pts)
- Phytosanitaire (10 pts)
- Fertilisation (10 pts)
- Eau (10 pts)

- Enregistrement des pratiques d'irrigation
- Utilisation d'outils d'aide à la décision
- Utilisation de matériel optimisant les apports d'eau
- Adhésion à une démarche de gestion collective
- Pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser l'eau
- Part des prélèvements sur le milieu en période d'étiage

## 5. Les formes d'accompagnement



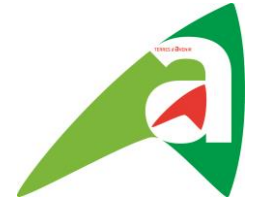
Accompagnement individuel : Face à face avec l'exploitant et visite de l'exploitation.

Accompagnement collectif : Généralement sous forme de formation. Certaines structures y adossent un accompagnement individuel (méthode la plus répandue).



# 5. Les formes de certification

---



Certification individuelle : Présentation individuelle de l'exploitation à un OC par l'exploitant lui-même.

Certification collective : Une structure porte la démarche pour un groupe d'exploitant. La structure sera auditée annuellement et les exploitations plus ponctuellement (par sondage). Baisse du coup de certification.



---

Merci pour votre écoute

DAVIN GEIL Emmanuèle

Animatrice HVE Régionale

04 42 23 86 52 / 06 30 51 43 86

[e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr)